Image not found or type unknown

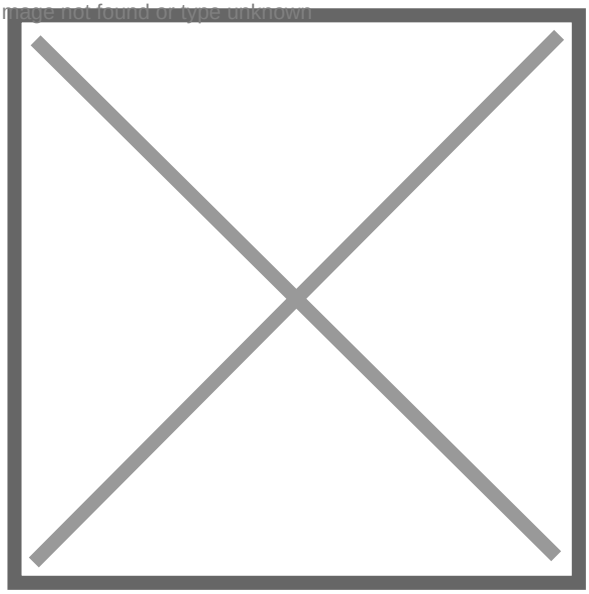

Divorce droit de garde detournement de patrimoine

Par **ghislain38**, le **19/04/2011** à **17:44**

Bonjour

Actuellement ma femme a fait une demande de divorce. Je me suis marier en 2003, à la suite de se mariage est né notre fille

J'ai donc changé de logement pour plus grand. Elles ne sont jamais venu habiter avec moi à cause de la distance avec sa famille (environ 35 km), elle m'a donc convaincu de construire une maison proche de chez ses parents. Ma femme m'a aussi proposé d'abandonner mon appartement pour venir habiter chez ses parents, promesse qui n'a jamais été tenu, je me suis donc retrouvé sans logement et dans l'obligation d'habiter une maison en cours de construction. J'ai également été victime de détournements financiers pour le compte de sa famille ; tout au long de la construction ma femme a retiré de l'argent sur le compte joint dont la seul source d'alimentation était mon salaire, une moitié servait a payé les factures de construction de la maison mais sous le nom de ma belle-famille ce qui fait penser a de la préméditation et le reste je ne sais pas car ses prestation de la caf de 710 € lui suffisait pour vivre.
Elle a aussi épuisé des réserves de crédits à taux élevés. Je ne m'en suis aperçu qu'après avoir demandé un historique de mes relevés d'informations (2004 à 2011). Sa méthode était de changé l'adresse des relevés de comptes de ma banque mais aussi des enseignes de crédits aux périodes de déblocage des fonds et cela jusqu'à aujourd'hui.

Une fois la maison habitable (2006), pour des raison de convenance personnel ma femme n'a jamais voulu venir habitée avec moi mais a fait de bref passage, de plus j'ai toujours rencontré de grandes difficultés pour voir ma fille Jade (ce qui m'a causé des problèmes de

dépressions avec comme conséquences de l'apnée du sommeil).

Maintenant la maison presque fini elle demande la maison et de la garde de ma fille, j'ai donc faits des attestations de mes voisins et des personnes m'ayant rendu visite dans cette maison qui prouve que ma femme n'a jamais habité le foyer conjugale. Ces attestations ont été contestées par la gendarmerie ou travail des membres de ma belle-famille. Alors qu'il n'y a pas lieu, les attestations ayant été écrites de bonnes foi et avec le conseil d'un détective mais également des dépôts de plaintes qui se sont transformées en mains courantes et finalement après vérification aucune traces ?

Que dois-je faire pour faire valoir mes droits ? A qui dois-je m'adresser ?

Merci d'avance

Par **corimaa**, le **19/04/2011** à **23:51**

Prenez un avocat, vous allez en avoir besoin

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés